

Comment va fonctionner la première voie dédiée au covoiturage sur autoroute en France



En septembre 2020, une voie pourra être réservée au covoiturage mais aussi aux taxis et voitures électriques.
 - APRR

A partir de septembre, une portion de l'A48 disposera d'une voie dédiée au covoiturage, une première sur autoroute en France.

Le covoiturage s'offre une voie dédiée sur autoroute. A la rentrée, dans l'agglomération grenobloise (Isère), l'A48 inaugurerait une file prévue pour les véhicules transportant deux personnes ou plus, mais aussi les taxis ainsi que les voitures 100% électriques. Cette portion de huit kilomètres, qui ne concerne que les véhicules circulant dans le sens Lyon-Grenoble, débuterait au niveau de la barrière de péage de Voreppe, jusqu'à la bifurcation entre l'A48 et la N481.



La voie de covoiturage sera opérationnelle en septembre 2020 © APRR

Quand et pour qui?

Aux heures de pointe, cette portion de l'A48 pourra donc réserver sa voie la plus à gauche à certains véhicules. Quand un losange blanc apparaîtra sur des panneaux lumineux, les automobilistes seuls à bord d'une voiture roulant au gazole ou à l'essence devront quitter cette voie.

Selon les circonstances (et les recommandations sanitaires), le nombre minimum de personnes à bord pourra être de deux ou de trois. Seules exceptions à cette règle, les taxis et les voitures très basses émissions, c'est-à-dire les voitures 100% électriques, hybrides rechargeables ou encore celles roulant à l'hydrogène.

Pas question toutefois de foncer sur cette file réservée: en situation de congestion, toutes les voies seront limitées à 50 km/h. Une vitesse qui pourra tout de même créer une différence appréciable si les autres voies sont quasiment à l'arrêt.

Quel contrôle de prévu?

"Les contrôles sont assurés par les forces de l'ordre, seules habilitées à verbaliser les usagers de la route. Les automobilistes en infraction encourent une amende de 135€ (90€ si paiement immédiat)", explique dans un communiqué le concessionnaire AREA, filiale d'APRR. Dans un premier temps, un contrôle "pédagogique" est toutefois prévu, "afin de vérifier que les véhicules circulant sur la voie sont bien autorisés et sensibiliser les conducteurs à sa bonne utilisation".

Pour le volet sanctions, une caméra pourrait également être mise en place à terme. Un modèle de la société **Pryntec** était récemment en test sur l'A48, après un premier essai concluant conduit sur l'A6. Cette caméra peut fonctionner de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques. Couplée à un dispositif de reconnaissance des plaques, la caméra pourrait donc permettre une verbalisation "automatique" des contrevenants.



Vidéo: https://www.bfmtv.com/auto/comment-va-fonctionner-la-premiere-voie-dediee-au-covoiturage-sur-autoroute-en-france_AN-202008120048.html

Objectif: inciter au covoiturage

L'objectif de cette voie dédiée est bien sûr d'inciter au covoiturage et de réduire ainsi ce qu'on appelle "l'autosolisme", l'utilisation d'un véhicule avec une seule personne à bord.

Dans ce cadre, l'entreprise française Ecov, qui développe des solutions de covoiturage courte distance (Covoit'ici, Lane et Covoit'Go), a été chargée de déployer sa solution.

S'il existe déjà des files dédiées au covoiturage dans d'autres pays, notamment en Amérique du Nord, "associer une voie dédiée et un service de covoiturage est une première mondiale", souligne Thomas Matagne, président et fondateur d'Ecov.

Il sera possible d'utiliser d'autres plateformes de covoiturage, comme Blablalines, mais Ecov a pour mission de maximiser le nombre d'utilisateurs de cette voie dédiée. Pour y parvenir, l'entreprise mise sur une solution innovante, qui repose notamment sur des arrêts physiques, à l'image des arrêts de bus, ou des conducteurs peuvent se rendre pour prendre des passagers, sans forcément avoir été mis en relation auparavant.

Pour les covoiturés, la solution d'Ecov peut fonctionner via une application mobile mais aussi en réservant par sms ou un appel, pour ceux qui ne disposent pas d'un smartphone.